

Poésie en liberté

14^e édition du concours international de poésie
en langue française pour lycéens et étudiants,
via internet
du 2 janvier au 2 avril 2012

Mode d'emploi

La participation au concours se fait uniquement par le site :

www.poesie-en-liberte.com

A l'issue du concours, un Comité de lecture, composé des organisateurs, de professionnels de l'édition, de la culture, de l'éducation, de lycéens, d'étudiants et de poètes établit un choix d'environ trois cents textes qui seront soumis au jury.

Le jury est composé de onze lycéens et étudiants venus des quatre coins de la France et de l'étranger. S'ils le souhaitent, les lauréats de l'année précédente peuvent être membres du jury. Il est présidé par un poète assisté de deux organisateurs du concours. Les délibérations se déroulent pendant une semaine fin mai.

Le jury établit les palmarès et propose un choix de textes pour l'anthologie annuelle du concours. Pour l'élaboration finale de celle-ci, les organisateurs peuvent faire appel à un comité de lecteurs composé de poètes et d'écrivains qui statuent sur l'ensemble des textes retenus pour la composition du recueil final.

Les palmarès sont proclamés au mois de juin sur le site du concours. La liste des établissements participants, des lycéens et étudiants sélectionnés et ceux dont le texte a été retenu pour l'anthologie annuelle du concours est mise en ligne courant septembre.

Une cérémonie de remise des prix est organisée à Paris au mois de novembre.



Contacts
Tél : +33.(0)1.83.62.66.48
contact@poesie-en-liberte.com
www.poesie-en-liberte.com

Association Poésie en liberté
Lycée Henri Wallon
146, rue des Cités
93300 Aubervilliers, France

Président : Jean-Marc Muller
Directeur artistique : Matthias Vincenot

Toutes les informations relatives au concours
sont consultables sur le site de l'opération :
www.poesie-en-liberte.com

Règlement

Poésie en liberté est un concours international de poésie en langue française via Internet, pour les lycéens et les étudiants placé sous l'autorité du ministère de l'Education nationale en relation avec des opérations nationales telles que la Semaine de la langue française et de la francophonie ou le Printemps des poètes. Il est organisé par l'association Poésie en liberté avec le soutien de nombreux partenaires.

Le concours est ouvert à tous les lycéens et à tous les étudiants en France, aux lycées français à l'étranger, aux lycéens des pays francophones et non francophones ainsi qu'à tous les étudiants (jusqu'à 25 ans).

La participation consiste en l'envoi d'un poème inédit, en vers ou en prose de 30 vers ou lignes maximum. Elle est limitée à un seul poème par candidat. Elle se fait exclusivement par le site Internet : www.poesie-en-liberte.com

Chaque candidat, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Pour que la participation puisse être validée, le formulaire d'envoi du poème sur le site doit être correctement et complètement renseigné.

Par leur participation au concours les candidats acceptent :

- La publication des textes sur le site du concours et les sites des partenaires.
- La publication en anthologie de leur texte.
- Leur exploitation, non rémunérée, à des fins pédagogiques et culturelles.

Les textes doivent parvenir aux organisateurs aux dates indiquées uniquement par l'intermédiaire du site Internet de l'opération www.poesie-en-liberte.com

La liste des lauréats sera publiée sur le site à partir du mois de juin. Les lauréats sont avertis personnellement.

Le palmarès national et international comprend cinq catégories :

- Lycées français et enseignement supérieur de métropole et Dom-Tom. Trois lauréats par niveau : secondes, premières, terminales, étudiants : ils seront invités à Paris pour la remise des prix.

- Lycées français de l'étranger. Trois lauréats par niveau : secondes, premières, terminales. Les premiers prix seront invités en France pour la remise des prix.

- Lycées de l'étranger et enseignement supérieur. Trois lauréats par niveau : secondes, premières, terminales, étudiants. Les premiers prix de chaque catégorie seront invités en France pour la remise des prix.

- Un palmarès spécifique aux lycées et cycles supérieurs de l'enseignement agricole. Un lauréat par niveau : BEP, Bac Pro, BTS.

- Un palmarès spécifique à l'Île-de-France est organisé en partenariat avec le Conseil régional. Il récompense un lycée francilien au titre de la meilleure participation ainsi que trois lycéens : seconde, première et terminale.